

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 13 septembre 2010

Date d'affichage : 28 septembre 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROGER Pierre, Premier adjoint au Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER,

Mmes BOURDERIOUX, LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. HUPPENOIRE, Adjoint, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, M. BARROIS, Mme GERARD-GERBRON, Mme HALLIER, Mme LEBARROIS, M. MOYER, Mlle PITAT, MM. SIMIER, VASSEUR, Mme BONHOMME, M. SAUVAL, Mme LEFERT, Mme FELARD.

Etaient absents (excusés) : MM. CUREAU, SASSIER, Mmes BALOURDET, LAMOTTE, M. ROUSSEAU, Mme VERRIER, M. FROMION

Pouvoirs : M. CUREAU à M. ROGER, Mme BALOURDET à Mme HALLIER, Mme LAMOTTE à Mme BOURDERIOUX, M. ROUSSEAU à M. HUPPENOIRE, Mme VERRIER à Mme LEGEAY, M. FROMION à M. SAUVAL,

Secrétaire de séance : Mme GOUPY.

En préambule, Pierre Roger rappelle les circonstances qui font que c'est lui en temps que premier adjoint qui préside la séance : le fait que le maire se soit mis en retrait de la vie publique pour assurer sa défense dans le cadre de l'affaire judiciaire qui le concerne jusqu'au rendu du jugement.

Michel Cureau l'a chargé de suivre les dossiers engagés avec les autres adjoints, mais il reste pour autant maire de Montoire.

Le premier adjoint demande à tous de la discrétion et de la disponibilité pour mener à bien cette tâche. Il dit croire en l'indépendance de la justice et qu'il faut attendre sereinement la décision qui sera prise et en accepter les conclusions.

À ce propos Arnaud Sauval s'inquiète sur la manière de travailler du groupe majoritaire en ces circonstances et pose la question sous-jacente du maintien des indemnités du maire.

Pierre Roger lui répond que cet aspect a été vu avec la sous-préfète.

1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président de séance propose l'adoption du procès verbal de celle du 21 juin 2010.

Ce procès verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté.

Solange Hallier et Sébastien Barrois évoquent des problèmes de réception des documents du conseil.

Dany Huppenoire rejoint l'assemblée à 20:45

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, P Roger annonce que le maire a été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 - délivrance à M. Guy POTELOUIN d'une concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de lui-même et sa famille (253 €).

- 2.2 délivrance à M. Jérémy LECOSSIER d'une case de columbarium pour 15 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de lui-même et sa famille (226,20 €).
- 2.3 - délivrance à Mme Mireille THEVE d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille ROUGEAUX-RENIER(166 €).
- 2.4 - délivrance à Mme Georgette BREANS d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille BREANS –LEPRINCE (166 €).
- 2.5 - délivrance à Mme Jocelyne BAUDSON d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille DUBRE-VALLOD (166 €).
- 2.6 - délivrance à Mme Denise GRISONI d'un renouvellement de concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille GRISONI-POUSSIN (253 €).
- 2.7 - délivrance à Mme Françoise CRAS d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille VERVAN-CRAS (166 €).
- 2.8 - délivrance à M. Jacques PROUST d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille PROUST -PICHOT (166 €).
- 2.9 - délivrance à M. Norbert PASQUIER d'une concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de lui-même et sa famille (253 €).
- 2.10 - délivrance à Mme Monique PILLETTE épouse ROCHEREAU d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille PILLETTE -BEGIN (166 €).
- 2.11 - délivrance à Mme Simone SEPTSAUX épouse THEBAULT d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de lui-même et sa famille (166 €).
- 2.12 - délivrance à M. Jean-François MARCHAIS d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de son père (166 €).
- 2.13 - délivrance à Mme Edith L'HUILLIER d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de M. Philippe PALAIS (166 €).
- 2.14 - La Commune de Montoire-sur-le-Loir contracte un bail à usage d'habitation pour le **logement sis 13 rue Pasteur 41800 Montoire-sur-le-Loir** avec **Madame Christiane BOULAY épouse HUBERT** née le 30 août 1938 à Choue (41).
 – Les principales caractéristiques de ce contrat qui rentre dans le cadre de la loi n° 89-462 DU 06/07/1989 sont les suivantes :
 Durée de **6 ans** - Prise d'effet : le **1^{er} juillet 2010** -Loyer mensuel **320,00 €**, révisable annuellement au 1^{er} juillet - paiement à terme échu, le premier étant fixé au **31/07/2010**.
 Indice de référence : Indice de référence des loyers.
 Indice de base : celui du 4^{er} trimestre 2009 : 117,47.
 Caution d'un montant égal au prix d'un loyer mensuel (soit 320,00 €).
- 2.15 - Placement du produit encaissé au titre de la cession de l'ancien presbytère de St-Quentin-les-Trôis soit la somme de 250 000,00 €, en l'attente de l'utilisation de ces fonds, à compter de la date à laquelle les fonds seront disponibles et pour une durée de 3 mois sous forme d'un compte à terme par l'intermédiaire de la Trésorerie de Montoire-Savigny.
- 2.16 La ville de MONTOIRE SUR LE LOIR, contracte auprès de DEXIA Crédit Local un emprunt dénommé «Taux optionnel indexé sur l' EUR/CHF» en refinancement du prêt TOFIX DUAL FIXE n°MPH256730EUR001 pour un montant de 3 017 735,11 EUR.
 Date de réaménagement : 01/10/2010
 La proposition de refinancement comporte deux aspects liés et indissociables :
- un remboursement anticipé dérogatoire au 01/10/2010 avec le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé dérogatoire,
 - un refinancement, par Dexia Crédit Local, à la date du 01/10/2010, suivant les modalités décrites ci-après.
- Sous réserve du refinancement décrit ci-dessous (cotation indicative du 22/07/2010), les indemnités compensatrices dues sur les crédits à taux fixe et les crédits structurés seront :
- autofinancées à hauteur de 0,00 EUR
 - refinancées par intégration dans le capital du prêt de refinancement à hauteur de 0,00 EUR

- prises en compte dans la formule de calcul du taux d'intérêt du prêt de refinancement à hauteur de 4 092 000,00 EUR

A titre dérogatoire au contrat de prêt n°MPH256730EUR001 et sous réserve du refinancement décrit ci-après, le taux de calcul des intérêts de l'échéance du 01/10/2010 du prêt n°MPH256730EUR001 est figé au taux maximum de 5,55% et ce quel que soit le niveau du cours de change EUR/CHF constaté 15 jours ouvrés Target avant le 01/10/2010.

Caractéristiques du prêt de refinancement :

Montant : 3 017 735,11 EUR - **Commission de montage :** 0 EUR - **Durée :** 23 ans - **Périodicité :** Annuelle
Date d'effet : 01/10/2010 - **Première échéance :** 01/10/2011 - **Mode d'amortissement :** Progressif à 5,00 %
Base de calcul des intérêts : Exact/360

Remboursement anticipé :

Du 01/10/2010 inclus au 01/10/2031 exclu :

Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 35 jours et le paiement ou la réception d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement.

Du 01/10/2031 inclus au 01/10/2033 exclu :

Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance, sans indemnité, moyennant un préavis de 35 jours.

Taux d'intérêt :

Du 01/10/2010 au 01/10/2031 :

A chaque date d'échéance, le taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle écoulée est déterminé comme suit :

- Si le cours de change EUR/CHF observé en fin de période d'intérêts est supérieur ou égal à 1,46 le taux d'intérêt est : **Taux fixe de 4,40%**
- Si le cours de change EUR/CHF observé en fin de période d'intérêts est inférieur à 1,46 le taux d'intérêt est : **Taux fixe de 6,35% + 50,00% * (1,46 / EUR/CHF - 1)**

Le cours de change EUR/CHF est observé 15 jours ouvrés avant chaque échéance (fixing BCE page REUTERS ECB37).

Du 01/10/2031 au 01/10/2033 :

A chaque date d'échéance, le taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle à venir est déterminé comme suit : **Euribor 12 mois + 0,00%**

L'index Euribor est observé 2 jours ouvrés Target avant le début de chaque période d'intérêts.

2.17 - La commune de Montoire-sur-le-Loir a passé un marché à procédure adaptée pour les travaux de transformation d'une aire d'entraînement de football en terrain homologué selon les détails ci-après :

- Lot 1 : Travaux de remise en état du terrain avec arrosage intégré

Entreprise attributaire : **Espaces Carré vert** – 20 rue des Aitres 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

- Lot 2 : Fourniture et installation d'une main-courante de 2 pare-ballons et d'abris de touche

Entreprise attributaire : **ACT Sports Système** - La Cotière - 41800 ST-QUENTIN-LES-TRÔ

- Lot 3 : Déplacement de 3 mâts d'éclairage.

Entreprise attributaire : **Inéo** – 58 rue des Venages 41100 NAVEIL

Le montant du marché s'élève aux sommes respectives de :

- Pour le lot 1 : **40 644,06 € HT** (48 610,30 € TTC).
- Pour le lot 2 : **16 711,00 € HT** (19 986,35 € TTC).
- Pour le lot 3 : **6 459,00 € HT** (7 724,96 € TTC).

2.18 Le montant de la redevance due par France-Télécom à la commune de Montoire-sur-le-Loir au titre de l'occupation de son domaine public routier pour l'année 2010 s'élève à la somme de **6 681,29 €**.

Arnaud Sauval pose une question sur la position de la majorité en matière d'investissements qui, selon lui, manque de sens. .. Par exemple l'acquisition du grenier à sel dont la restauration ne pourra être qu'un gouffre

André Michel lui répond qu'il travaille sur une solution pour la faire restaurer au moindre coût (par des associations)

Arnaud Sauval demande des précisions sur le réaménagement de la dette. Pierre Roger les lui apporte.

Odile Bonhomme demande quelle est l'entreprise de Saint-Quentin-les-Trôo.

Henri Roullier lui répond qu'elle est implantée depuis peut-être cinq ans et dirigée par M. Chassagne

Arnaud Sauval se dit inquiet sur la manière dont on apporte les moyens aux associations : il vise en particulier le fonctionnement de l'O.M.S. et insiste pour que l'on note que ces remarques ne concernent pas le football et constate un manque de partage ; d'autres activités sont en demande comme le tennis, le boulodrome, le rugby...

Pierre Roger constate que ça fait deux fois que ce dernier remet en cause des affaires votées dans le cadre du budget.

Dany Huppenoire rappelle la méthode des réunions de la commission jeunesse définissant des priorités surtout au vu des subventions pouvant être obtenues .Pour en revenir au terrain annexe, il ne s'agit pas d'un investissement pour une association, c'est un terrain de jeu en herbe pas exclusif au football (des subventions ont été obtenues du fait du de son caractère d'équipement utilisé par les scolaires).

Tout cela passe par l'arbitrage budgétaire.

Arnaud Sauval admet que ce n'est pas un organe décisionnel mais qu'il faut faire preuve de partage pour les petits et les grands.

Dany Huppenoire fait remarquer qu'il doit y avoir confusion par rapport aux compétences de l'O.M.S.

Romuald Simier ajoute qu'il faut penser à des investissements qui ont de l'intérêt pour Montoire comme la piscine.

Dany Huppenoire répond que la commune de Montoire ne pourra seule porter ce projet.

Il conteste les propos et attitudes d'Arnaud Sauval

Il est pris acte des décisions prises.

3°) - PATRIMOINE - REFORME DU VEHICULE IVECO UNIC 6112 PJ 41

Un véhicule poids lourd benne Unic âgé de 28 ans et affichant 151 201 Km n'est plus réparable.

Je vous propose d'en prononcer la réforme et de le céder au plus offrant « en l'état ».

Les offres devront être adressées en mairie sous pli cacheté revêtu de la mention « offre IVECO ne pas ouvrir » jusqu'au 1^{er} octobre 2010 à 16 h 00.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - PATRIMOINE - CONVENTION AVEC LE COMITE D'INITIATIONS AUX ARTS DU CIRQUE 2010-2011.

Pierre Roger revient sur le sujet évoqué lors de la séance du 21 juin dernier.

La convention en cours était arrivée à son terme le 31 août 2010.

Des nouvelles rencontres avaient eu lieu avec l'association et les riverains et nous semblions être arrivés à un consensus pour pallier aux problèmes de voisinage en maintenant l'activité sur place.

Il devait donc être proposé une nouvelle convention qui allait déterminer à compter du 1^{er} octobre 2010 et pour une durée de 11 mois les conditions de mise à disposition du terrain et les engagements de la commune à l'égard de l'occupant avec intégration des concessions acceptées pour que l'activité puisse cohabiter avec les riverains.

Malheureusement des faits nouveaux sont intervenus : Dany Huppenoire a appris que l'installation d'un chapiteau pour une durée supérieure à trois mois nécessitait l'obtention d'un permis de construire. Nous nous trouvons donc dans une situation irrégulière.

Toute installation prolongée d'un cirque nécessite des conditions de sécurité plus exigeantes qu'en itinérant.

Il convient de faire le distinguo entre l'association qui accueille et le cirque Orsola qui est prestataire d'une activité.

La Direction Départementale des Territoires confirme la totale illégalité.

Il n'est pas donc pas possible de renouveler la convention en l'état.

Même en matière de régularisation, au vu des exigences du Plan Local d'Urbanisme, jamais un PC ne semble pouvoir être obtenu.

On tient bien sûr compte de l'association et des enfants.

On peut envisager des possibilités en zone UY et 1AUf du PLU.

Guy Moyer émet l'idée d'accueillir les enfants dans des équipements existants.

Pour une éventuelle pérennisation il faudrait qu'un terrain soit acheté dans la zone tertiaire des Galliennes.

On peut s'inspirer de ce qui s'est fait au profit du club équestre avec des aides dans les premiers temps.

Si Orsola a profité de complaisance il doit y avoir des limites : il doit désormais mettre la main à la poche et explorer lui-même des pistes.

Pierre Roger suggère que l'on contacte l'association pour étudier des utilisations de créneaux dans les gymnases.

Katia Pitat demande si le chapiteau devra déménager.

Pierre Roger confirme qu'il ne pourra pas rester, même si aucun délai n'a été évoqué.

Marie Lefert est dépassée par le fait que l'on soit dans l'illégalité pour de telles choses.

Arnaud Sauval pose le problème de la responsabilité pénale.

Pierre Roger confirme que l'aspect sécuritaire avait été contrôlé.

Dany Huppenoire ajoute que le permis permet de faire un certain nombre de vérifications complémentaires.

Guy Moyer pense que c'est à Orsola de faire le nécessaire et attire l'attention sur le fonctionnement croisé entre l'association et le prestataire.

Pierre Roger conclut en confirmant que des créneaux d'utilisation de gymnases seront proposés.

Marie Lefert indique qu'il n'y aura plus de cirque la semaine prochaine.

« Il faut dire que depuis 13 ans, on dérape », ajoute-t-elle.

5°) - PATRIMOINE - DECHARGE DES GALLIENNES – ACQUISITION DES PARCELLES CREEES, CONCERNEES PAR LE PERIMETRE DE REHABILITATION A L'INDIVISION CORDIER/ GROESIL ET A Mme BLANCHER

Le Premier adjoint annonce que le cabinet de géomètres Géoplus de Château-Renault est intervenu pour constituer les parcelles, actuellement privées, dont la maîtrise est requise pour que la réhabilitation de la décharge des Galliennes puisse être lancée sur la totalité du périmètre concerné.

Une offre a été faite aux riverains à la valeur estimée par le Domaine soit 0,25 € le m².

Après accord de leur part, Il est donc décidé que la commune fasse l'acquisition :

- d'une parcelle d'une surface de 18 999 m² à prendre sur la parcelle ZN 113 appartenant à l'indivision aux consorts Groesil pour la somme de 4 749,75 €

- Après négociation sur la surface et le prix : d'une parcelle d'une surface de 2 410 m² à prendre sur la parcelle ZN 2 appartenant à Madame Lydia BLANCHER pour la somme de 662,75 € (0,25 € le m² +10 %)

M^e Racault, Notaire à Montoire est chargé de représenter la commune dans cette affaire.

La commune sollicitera de la part des propriétaires l'autorisation de bénéficier d'une mise à disposition des lieux anticipée par rapport à la signature des actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - SITE DE L'ANCIENNE DECHARGE DES GALLIENNES - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE FERME SOLAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET PROMESSE DE BAIL A LA SOCIETE SOLYOS

Pierre Roger indique que, parallèlement aux démarches entreprises pour l'acquisition des terrains de l'ancienne décharge des Galliennes, le dialogue s'est poursuivi avec les services de l'Etat pour la finalisation du programme de sa réhabilitation qui devrait être prescrit par un tout prochain arrêté préfectoral.

En même temps la société Solyos, qui était venue présenter à notre assemblée un projet permettant d'utiliser intelligemment cette friche dont la commune n'aura aucune utilité directe, a continué à mener des investigations par rapport à la faisabilité de l'opération d'implantation d'une ferme photovoltaïque.

Dans cette logique, elle vient de nous présenter un projet de convention.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de décider le principe de la signature de cette convention et d'autoriser le maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents en lien avec cette affaire et les baux à intervenir dans les conditions précitées.

À titre indicatif, Pierre Roger fait savoir que le calcul de la production correspondra à la consommation électrique d'une ville de la taille de Montoire.

Sébastien Barrois demande si l'on a été voir d'autres sociétés.

Pierre Roger lui répond que non mais que l'on s'est assuré de la compétitivité de l'offre

La délibération est adoptée - trois abstentions : Monsieur Sauval (pour lui-même et M. Fromion) et Mme Lefert

7°) - PATRIMOINE – PARCELLE AH 91 (RUE DES SAULES) - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE GRDF

A l'occasion des travaux de construction de 7 logement locatifs rues des Saules et Maurice Rillié – Gaz Réseau Distribution France, concessionnaire du réseau de la distribution publique du gaz sur la commune - a prévu la desserte en gaz de ces logements à partir de la voie publique.

Une partie de la conduite de desserte emprunte la parcelle AH 91 sur une longueur de 25 m selon ce qui avait été convenu avec l'OPAC de Loir-et-Cher (maintenant Terres de Loire Habitat) titulaire d'un bail emphytéotique qui avait donné cette autorisation à GrDF.

Il convient d'instituer au profit de GrDF une servitude qui l'autorise officiellement à implanter ses réseaux sur la parcelle AH 91, sur une longueur de 25 mètres à titre gratuit.

Le propriétaire est seul habilité à donner l'autorisation pour que le droit réel puisse être enregistré.

Le conseil voudra bien autoriser le maire ou son représentant à signer cette convention qui sera régularisée par acte authentique à la charge exclusive de GrDF.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - VOIRIE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE L'AGGLOMERATION TROO/ST-QUENTIN – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE TROO

Pour une meilleure coordination des travaux incombant à chacune des communes dans le cadre de cette opération de sécurité, il a été considéré qu'il était préférable que le marché soit confié à une seule et même entreprise.

A cet effet, il vous est proposé de constituer entre les deux communes un groupement de commande dont le coordonnateur serait la commune de Trôo. (Cf le projet de convention joint)

Le maire ou son représentant serait habilité à signer la convention à intervenir.

Il convient également de désigner en qualité de membre de la commission collégiale constituée dans le cadre de cette convention, outre le maire ou son représentant 2 représentants titulaires et 2 suppléants nommés parmi les membres à voix délibératives de la commission d'appel d'offres de chaque membre.

Je vous propose que les représentants soient :

- Le maire (ou son représentant)
- Comme membres titulaires : Daniel GUIBON, Joël SASSIER
- Comme membres suppléants : Sylvie VERRIER, Jean-Michel FROMION

La délibération est adoptée à l'unanimité

Henri Roullier apporte des commentaires sur la déviation mise en place : les accès vers Trôo seront fermés de 8:00 à 17:00 sur semaine

Il profite de l'occasion pour souligner le manque de panneaux d'entrée d'agglomération en provenance de Trôo et en provenance de Fontaine-les-Coteaux.

9°) - INTERCOMMUNALITE – SICTOM MONTOIRE - LA CHARTRE- RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Pierre Roger fait savoir que la présidente du syndicat, Odile Bonhomme, nous a transmis son dernier rapport d'activité.

Il pense que celle-ci est prête à répondre à toutes les questions relatives au SICTOM.

Katia Pitat demande si, au passage à une collecte hebdomadaire, il y a eu des retours ?

Odile Bonhomme répond qu'il n'y en a pratiquement pas eu.

Katia Pitat dit que cela pose des problèmes pour les restaurateurs

Odile Bonhomme complète qu'ils peuvent prendre des prestataires privés et avoir des ramassages spécifiques l'exonération sera ainsi possible, mais il ne s'agit pas d'ordures ménagères.

Elle ajoute que la facture a baissé en 2011

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Il est pris acte de ce rapport

10°) - INTERCOMMUNALITE – SIVS DU SECTEUR DE MONTOIRE – RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Le président de séance annonce que la présidente du syndicat, Christine Legeay nous a transmis son dernier rapport d'activité. Elle est également prête à apporter d'autres commentaires.

Karen Félard pose une question sur l'opportunité des serviettes papiers pour les enfants des maternelles. Christine Legeay lui répond que cela a été imposé par le fait que les serviettes en

tissu n'étaient pas lavées assez souvent. Le problème pourra être revu s'il y a un engagement des parents ou de l'école à avoir des serviettes propres plusieurs fois par semaine.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Il est pris acte de ce rapport

11°) - INTERCOMMUNALITE – SIERAVL – RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Pierre Roger note que le président du syndicat nous a transmis son dernier rapport d'activité.

Il ajoute qu'aucun des deux délégués au syndicat n'étant présents aucun commentaire ne pourra être apporté sur la vie du syndicat

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Il est pris acte de ce rapport

12°) - FISCALITE - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX POUR 2011

Pierre Roger rappelle que comme nous devons désormais le faire tous les ans et particulièrement suite aux modifications apportées depuis le premier janvier 2010 avec la mise en place par le SICTOM de la redevance spéciale et de l'accès payant aux déchetteries pour les professionnels, il convient que notre assemblée arrête la liste des propriétés exonérées de la TEOM du fait, soit que les entreprises qui y exercent ont conclu une convention avec le SICTOM et sont à ce titre assujetties à la dite redevance spéciale, soit prouvent qu'elles n'utilisent pas le service de collecte (auto-élimination, prestataires extérieurs, apport exclusif en déchetterie(s), ...).

Il propose que les exonérations portent sur les locaux figurant sur le document ressortant du travail du groupe constitué à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13°) - FISCALITE – INSTAURATION DE L'ABATTEMENT SPECIAL HANDICAPES A PARTIR DE 2011

L'adjoint informe que faculté est désormais donnée aux collectivités d'instituer cet abattement.

Il est proposé d'instituer cet abattement quasiment indolore dans la fiscalité communale mais dont l'institution pourrait s'avérer pertinente sur Montoire, ville largement concernée par les différents handicaps.

Précision est apportée que l'abattement est de 10 %.

On peut penser que sont concernées de 10 à 15 personnes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14°) - FINANCES – MAJORATION DE LA SUBVENTION 2010 A LA MISSION LOCALE DU VENDOMOIS

Pierre Roger indique qu'une somme de 3 142,50 € – identique à celle de l'an passée - a été prévue dans les attributions de subventions intégrées au budget primitif.

Les conventions passées entre cette structure et les collectivités territoriales prévoient un montant de 0,55 € par habitant, nous devrions allouer à ce titre une subvention de 2 356,75 € + 1 000 € de participation aux frais de déplacement soit une subvention totale de 3 356,75 €.

Il est ainsi proposé d'allouer une subvention complémentaire de 214,25 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15°) - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le premier adjoint demande de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

Cette décision modificative prend en compte l'affectation du produit de la vente du presbytère de Saint-Quentin-les-Trôo et du réaménagement de la dette

À cette occasion, Daniel Guibon précise que l'un des véhicules prévu est un poids lourd avec benne amovible. On s'équipera en bennes au fur et à mesure. À une question posée, il répond qu'il est difficile de s'équiper en véhicules électriques.

Sébastien Barrois évoque l'idée de la solution alternative de dopage des carburants à l'eau.

Daniel Guibon évoquant l'autre véhicule devant être acheté pour le service atelier/bâtiment, annonce que l'ancien sera reconditionné pour mise à disposition des associations.

Dany Huppenoire fait savoir que la newsletter de la commune est active et qu'on peut s'y inscrire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16°) - AFFAIRES DIVERSES

Le président de la séance adresse les grands remerciements des associations suivantes pour les subventions versées :

Aforproba, CCAS de Draguignan (victimes des inondations du Var), Office du Tourisme de Montoire, Union Musicale de Montoire.

Il cède ensuite la parole aux conseillers.

- Pierre Vasseur fait savoir que l'Office du Tourisme a reçu une récompense la salamandre du tourisme, particulièrement pour son accueil et les Printanières (Conseil Général, Nouvelle République, Chambre de commerce et d'industrie, CDT). Il a reçu les félicitations du préfet.

Pierre Roger lui adresse celles de la ville de Montoire.

Pierre Vasseur complète en disant que l'assemblée générale des offices du tourisme a été souhaitée par Mady Saulière à Montoire

- Pierre Roger annonce la tenue de la prochaine réunion du Syndicat Mixte du Pays du Vendômois le mardi 28 septembre à la salle des fêtes de Montoire.

- Katia Pitat évoque une haie arrachée au club nautique.

Réponse est apportée que les végétaux étaient en fin de vie.

Elle demande également si la sécurisation sera budgétée pour la protection des jeux dans l'aire non sécurisée sur ce site : un grillage empêcherait l'accès aux bords de Loire.

- Dany Huppenoire apporte l'information de la tenue d'une journée "portes ouvertes" à la Maison des Jeunes le samedi 25.

- Solange Hallier se plaint de la réfection des goudrons rue du Général Leclerc.

Daniel Guibon lui répond qu'il s'agit des réfections suite aux tranchées liées au remplacement des branchements en plomb de la Lyonnaise

Guy Moyer précise que les gens doivent faire part de leurs observations en mairie ou par les correspondants citoyens de quartiers.

- Romuald Simier évoque un problème de sécurité au droit du café de la Paix, au niveau du passage piéton.

Marie Lefert le confirme, problème accentué par un souci d'éclairage public.

- Odile Bonhomme demande quelles ont été les fréquentations des centres de loisirs
- Dany Huppenoire fait savoir qu'il y a une stabilisation dans les différentes structures
- Arnaud Sauval demande un bilan du forum des associations.

Dany Huppenoire répond qu'il y ait eu 23 associations au complexe sportif avec une fréquentation correcte.

Il y a eu une formation au défibrillateur au complexe sportif et la Croix-Rouge, avec la participation de la caisse de retraite AG2R qui en a offert un à la commune. La soirée « récompenses » s'est déroulée dans une bonne ambiance et à cette occasion les anonymes qui font vivre les associations ont été reconnus pour leur travail.

Arnaud Sauval souhaiterait qu'on le fasse le point sur les gros projets :

- 1 : piscine
- 2 : complexe sportif

Dany Huppenoire apporte des réponses : pour le premier, le projet n'a pas été retenu au titre de ceux du Pays Vendômois, pour le second, qui est plus précisément une salle polyvalente, on peut espérer qu'il le soit, mais rappelons-le sous maîtrise d'ouvrage de la CCPR.

Odile bonhomme demande où en est le projet de la gare. Pierre Roger lui répond que nous sommes toujours en contact avec RFF qui en attend toujours 7 € le m², somme que nous ne pouvons pas mettre. On doit les rencontrer prochainement, et Médéric est toujours intéressé.

Guy Moyer fait savoir que le projet de 14 logements sociaux à la gare conduit par la CCPR avec Terres de Loire Habitat suit son cours et que le principe en sera adopté lors du prochain conseil communautaire. Y sera adossé un projet de Foyer de Jeunes Travailleurs avec sept ou huit logements.

Il est précisé que la partie « foyer » du projet sera sous maîtrise d'ouvrage de l'association éponyme de Vendôme.

Mme Lefert dit qu'elle découvre le projet.

Elle suscite un tollé de nombre de conseillers qui rappellent que le projet a été présenté, peut-être lors d'une des séances où elle était absente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 22 h 55.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 28 septembre 2010



Pierre ROGER, Premier adjoint au Maire,

Pierre ROGER